



Commissions Jeunes

Réunion du 28 novembre 2019 - PV N°12

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 23/11/2019

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21902988 U15 Brassage A poule A forfait de FOOTHISLECOLE
Ce club sera débité d'une amende de 40 €(2^{ème} forfait).

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°21902957 U15 Brassage A poule B MONTPON MENESPLET / BOULAZAC

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

- Gestion des compétitions U13 et U11

NON SAISIE INTERNET

U13 Brassage A poule C amende de 8 € à PAYS BEAUMONTOIS

U13 Brassage A poule E amende de 8 € à COURS DE PILE

U13 Brassage B poule C amende de 8 € à LA ROCHE CHALAIS

U13 Brassage B poule E amende de 8 € à LE MONTEIL

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U13 Brassage B poule D amende de 25 € à MEYRALS